

ANNEXE H

Correspondance relative aux plaintes des
citoyens concernant le L.E.S. Bestan



1994, Chemin d'Ayer's Cliff
C.P. 718
Magog (Québec)
J1X 5A8
Tél.: (819) 843-9522
Fax: (819) 847-3597

Canton de Magog, le jeudi 8 octobre 1997

À tous les voisins du lieu d'enfouissement Intersan

Objet : Informations sur la gestion des biogaz faite par Intersan

Madame,
Monsieur,

À la suite des problèmes d'émanation de biogaz dans les résidences avoisinantes du lieu d'enfouissement de la Ville de Sherbrooke, nous nous adressons à vous aujourd'hui afin de vous faire part de la gestion de cette source de pollution potentielle qui est faite à nos installations du Canton de Magog et des mesures faisant en sorte d'assurer votre protection.

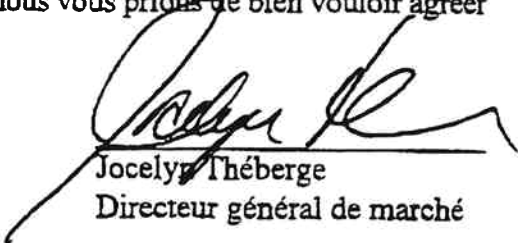
Il est d'abord important de mentionner que le lieu d'enfouissement d'Intersan, anciennement connu sous le nom de Gestion de Rebutis Laidlaw, est ceinturé d'une forêt qui sert de zone tampon entre le site et nos voisins. La résidence la plus près est située à au-delà d'un kilomètre. De plus, il n'existe aucune canalisation souterraine entre le site d'enfouissement et les zones habitées (réseau d'égouts).

Chez Intersan, un réseau de collecte du lixiviat (eaux qui percolent au travers des déchets) est mis en place à la base des cellules d'enfouissement permettant de capter celui-ci, de même qu'une partie des biogaz et d'acheminer ces derniers vers une torchère pour les brûler. De plus, un réseau actif a récemment été aménagé afin d'aspirer une partie des biogaz et de les compresser. Ils sont par la suite dirigés vers des fournaies qui chauffent la totalité de nos bâtiments.

Afin de s'assurer qu'il n'y a pas de migration des biogaz, un programme de suivi environnemental existe et il est appliqué rigoureusement. Comme c'est le cas pour les eaux qui quittent la propriété de l'entreprise, des échantillons d'air sont prélevés régulièrement sur le site, au pourtour de celui-ci, de même qu'à l'intérieur des bâtiments. Jusqu'à aujourd'hui, les résultats ont démontré que le système mis en place est performant et qu'il n'y a aucun problème.

Nous vous rappelons que par souci de gérer ses installations d'une façon transparente, Intersan a mis sur pied en janvier 1997, le Comité de liaison à la communauté Memphrémagog, duquel fait partie Madame Andrée Desautels qui y siège à titre de voisine du site d'enfouissement. Demeurant au 2040 du chemin d'Ayer's Cliff, elle a pour mandat de s'enquérir des préoccupations des voisins de nos installations à l'égard de nos activités et d'apporter des réponses aux questions qui pourraient être soulevées. Nous vous invitons à la contacter au 868-4073 si des questions devaient persister ou encore de communiquer avec notre coordonnateur des communications, M. Martin Dussault, au 868-9522.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la présente, nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Jocelyn Thériberge
Directeur général de marché



Comité de liaison à la communauté Magog-Orford
801, rue Principale Ouest C.P. 718 Magog (Québec) J1X 5A8 tél: 868-9522

Canton de Magog, le lundi 12 mai 1997

Aux voisins du Lieu d'enfouissement Bestan

Objet : Mise sur pied d'un comité de citoyens dans le cadre des opérations de Laidlaw

Madame,
Monsieur,

Je tiens à vous faire savoir par la présente, que la compagnie Laidlaw, laquelle opère au 1994 chemin d'Ayer's Cliff un Lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.), a récemment mis sur pied un comité de citoyens afin de mieux comprendre les préoccupations de la population à l'égard de leurs activités et pour faire connaître leurs opérations.

En tant que voisine immédiate, j'ai été choisie pour siéger à ce comité, tout comme des représentants de la Société de conservation du lac Lovering, du Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog, de la municipalité du Canton de Magog, de la MRC de Memphrémagog, du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et de la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford.

Je m'adresse à vous aujourd'hui afin que vous me fassiez parvenir tout commentaire ou toute demande d'information pertinente qui permettrait d'alimenter et d'enrichir nos discussions au sein du comité.

Pour en connaître davantage sur les activités du "Comité de liaison à la communauté Magog-Orford", je vous invite à communiquer avec moi en me laissant un message au 868-9522.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la présente, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Andrée Desautels
Voisine du site Bestan

MEMO

A : *Tous les employés*

De : *CHRISTIAN MICHON*

C.C. : *JOCELYN THÉBERGE*

Date : *25 février 1997*

Sujet : *Heure de sortie des camions*

Suite à des commentaires soulevés par le Comité de Liaison à la communauté, formé de citoyens ayant pour mandat d'être à l'écoute des préoccupations de la population, veuillez prendre note qu'à compter du 1er mars prochain aucun camion ne sera autorisé à quitter la cour avant 5 h 30 a.m.

LWS-Bestau est actuellement en processus d'agrandissement de ses installations d'où l'importance de démontrer notre collaboration, de prendre en considération les requêtes du comité et respecter la quiétude de notre voisinage.

Nous misons sur vous et vous remercions de votre compréhension.



Christian Michon,
Directeur des opérations